

VILLE DE PULLY

Municipalité

Préavis N° 11 - 2015 au Conseil communal

Ch. de Pierraz-Portay, partie Sud

Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux -
renouvellement des conduites industrielles - réfection de la
chaussée

Crédit demandé CHF 915'411.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Pully, le 15 avril 2015

Table des matières

1.	Objet du préavis	4
2.	Situation géographique des travaux	5
3.	Etat des réseaux et descriptif des travaux	6
3.1.	Situation générale des travaux projetés	6
3.2.	Réseau d'eau potable	7
3.2.1.	Réseau existant	7
3.2.2.	Réseau projeté	7
3.2.3.	Estimation du coût des travaux	8
3.3.	Réseau d'électricité basse tension	8
3.3.1.	Réseau existant	8
3.3.2.	Réseau d'électricité basse tension projeté	8
3.3.3.	Estimation du coût des travaux	9
3.4.	Réseau d'éclairage public	9
3.4.1.	Réseau existant	9
3.4.2.	Réseau d'éclairage public projeté	9
3.4.3.	Estimation du coût des travaux	10
3.5.	Réseau d'évacuation et de traitement des eaux	10
3.5.1.	Réseau existant	10
3.5.2.	Réseau projeté	10
3.5.3.	Estimation du coût des travaux	11
3.6.	Réseau des routes	12
3.6.1.	Etat existant de l'infrastructure de la chaussée	12
3.6.2.	Réseau projeté (chaussée)	12
3.6.3.	Estimation du coût des travaux	14
3.7.	Aménagements urbains	14
3.7.1.	Estimation du coût des travaux	14
3.8.	Archéologie	15
4.	Procédures	16
4.1.	Procédure de consultation du projet d'aménagements routiers/urbains	16
4.2.	Procédures de consultation du projet de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux	16
4.2.1.	Examen par la Direction générale de l'environnement (DGE)	16
4.2.2.	Enquête publique pour la mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux	16
5.	Demande de crédit et de financement	17
5.1.	Récapitulation des coûts	17
5.2.	Crédit demandé	17
5.3.	Récapitulatif des prestations du personnel communal	18

6. Planification des travaux	18
7. Développement durable	18
7.1. Cohérence sur le plan économique	19
7.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement	19
7.3. Cohérence sur le plan social	19
10. Conclusions	20
11. Annexes	22

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

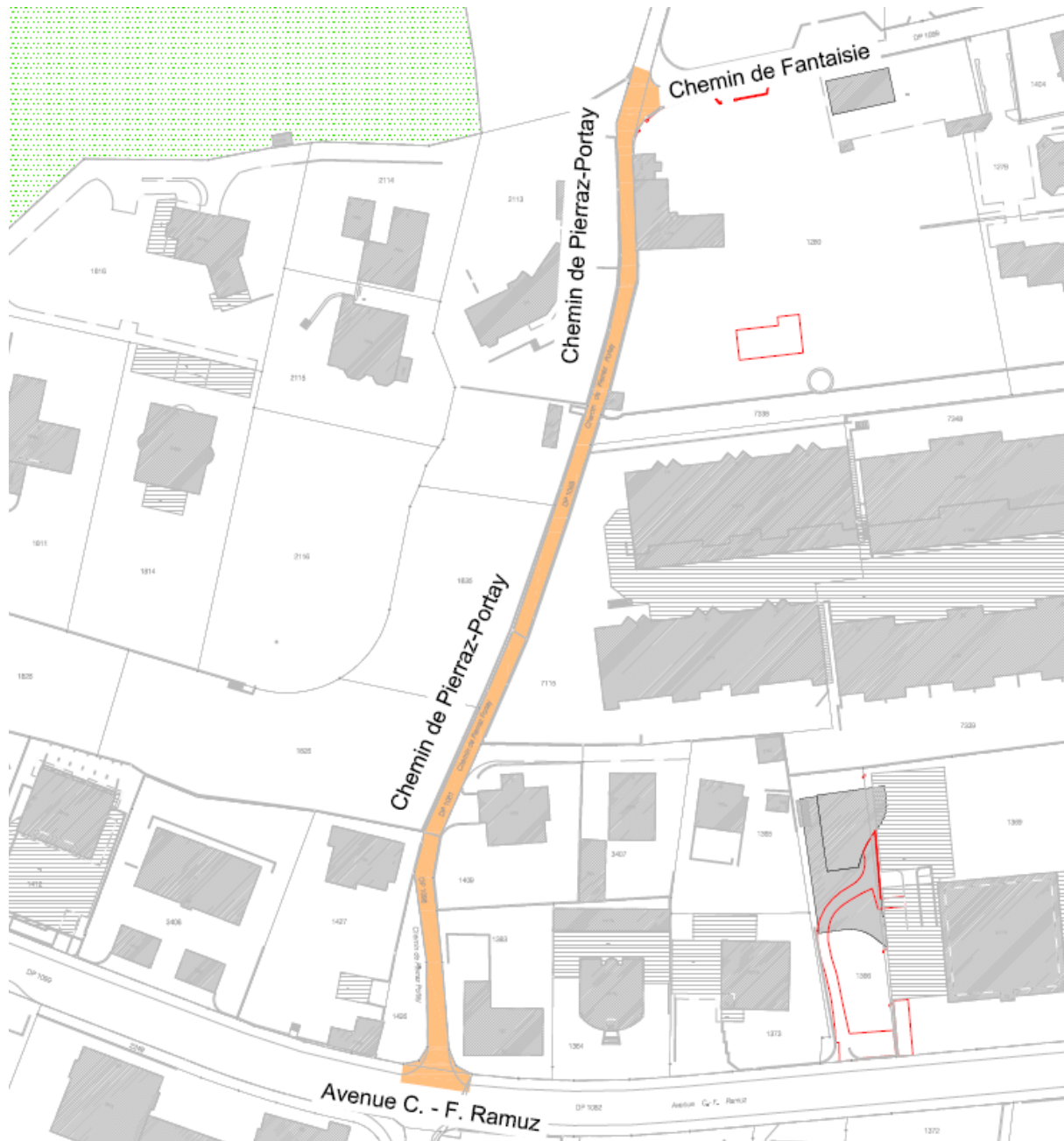
Le projet de renouvellement des conduites industrielles présenté dans ce préavis découle d'une demande du Service de l'électricité de Lausanne (ci-après SEL), formulée en 2012, qui souhaitait procéder, à très brève échéance, au renouvellement de son réseau moyenne tension (MT) sur le tronçon Sud du ch. de Pierraz-Portay.

A la suite de cette requête, les services techniques communaux pulliérans ont effectué une analyse de leurs réseaux respectifs. Ces derniers étant soit vieillissants, soit non conformes aux normes constructives actuelles, les conclusions des services techniques vont dans le sens d'une rénovation complète des réseaux d'eau potable et d'éclairage public, du renforcement du réseau d'électricité basse tension, de la création d'un réseau séparatif d'eaux usées et d'eaux claires et de la réfection de la chaussée. Swisscom profitera des travaux pour renforcer son réseau existant.

Faute de ressources suffisantes à disposition, la Direction des travaux et des services industriels (ci-après DTSI) avait prévenu le SEL en 2012 qu'elle ne pourrait assumer l'entier des tâches générées par ce projet dont la réalisation était prévue au-delà du délai couvert par le plan des investissements (ci-après PI). Un accord de partenariat a ainsi été conclu avec le SEL ; les phases d'études jusqu'à l'élaboration du préavis ont été pilotées par la DTSI et la phase exécution (suivi du chantier) sera assurée par le SEL.

2. Situation géographique des travaux

Le périmètre de ce projet, prévu au PI 2014-2018, s'étend du carrefour du ch. de Fantaisie jusqu'au carrefour de l'av. C.-F. Ramuz.

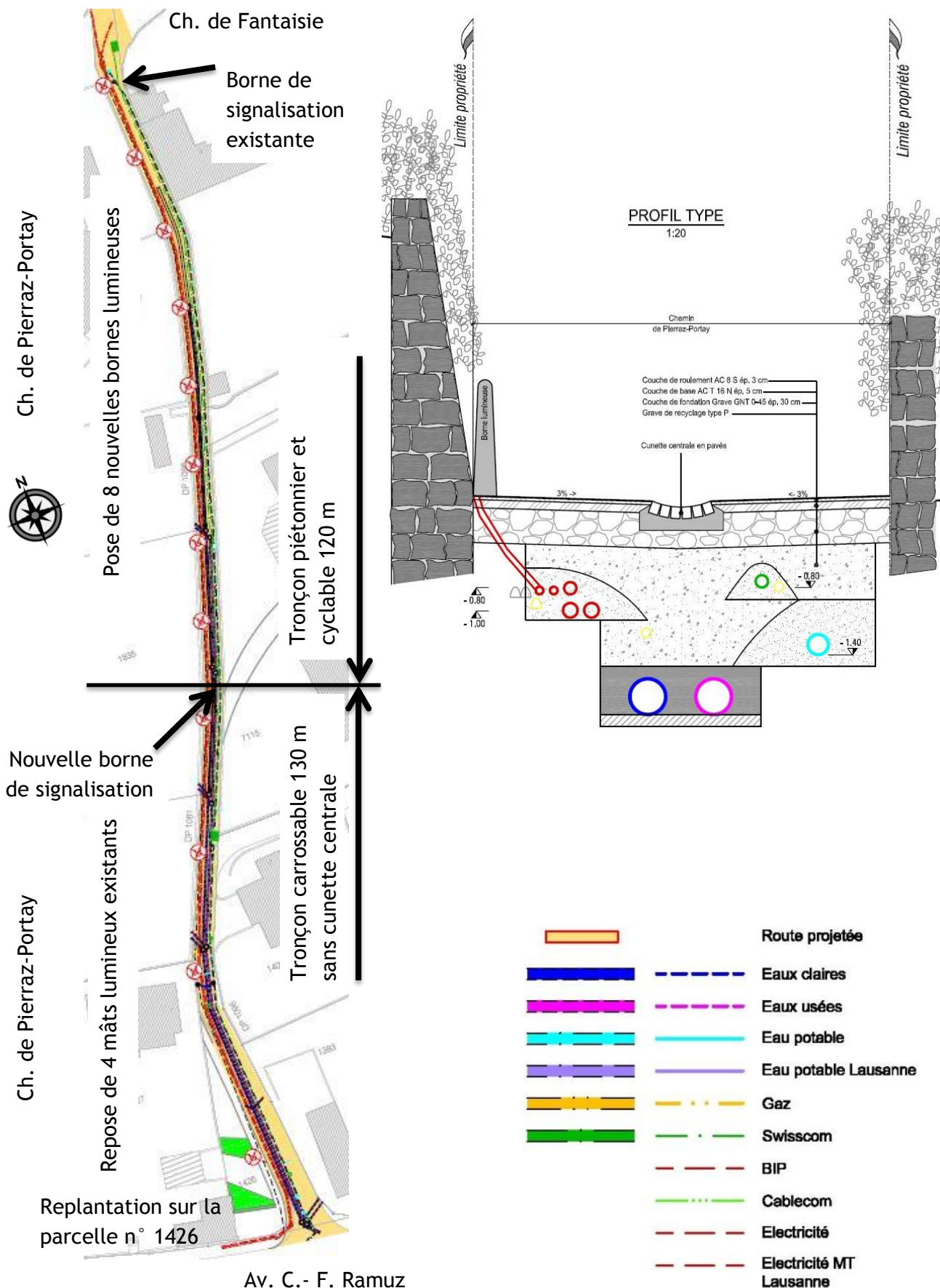


Caractéristiques principales :

- Longueur du tronçon 250 m
- Surface du projet 1'100 m²
- Pente moyenne 10 %
- Largeur du chemin minimum 3.6 m
- Largeur du chemin maximum 5 m

3. Etat des réseaux et descriptif des travaux

3.1. Situation générale des travaux projetés



3.2. Réseau d'eau potable

3.2.1. Réseau existant

La conduite d'eau potable, en fonte grise d'un diamètre de 100 mm, a été posée en 1958 sur une distance de 27 m. L'autre partie de la conduite, en fonte grise d'un diamètre de 80 mm, dont l'année de pose est inconnue, a été installée sur une distance de 200 m. A ce jour, 3 fuites ont été répertoriées.

L'analyse de risques effectuée par la DTSI démontre que la conduite existante atteint la fin de sa durée de vie. De plus, sa capacité de fonctionnement sous-dimensionnée ainsi que le type de matériau trop fragile ne permettent pas une exploitation normale du réseau au niveau de la défense incendie et d'un éventuel futur plan de quartier dans le secteur "Campagne de Pierraz-Portay".

3.2.2. Réseau projeté

Pour le renouvellement du réseau de distribution d'eau de boisson, la DTSI procédera :

- à la pose d'une nouvelle canalisation d'eau potable en polyéthylène (PE), Ø extérieur 180 mm¹, d'une longueur totale de 230 m ;
- au remplacement, sur le domaine public, du branchement des immeubles riverains raccordés sur la nouvelle conduite, d'une longueur totale de 30 m ;
- au remplacement de 2 bornes hydrantes pour la défense incendie (BH), dont une est située sur la parcelle privée n° 7115.

En fonction de l'état des conduites privées, les propriétaires riverains seront appelés, le cas échéant, à les changer à leurs frais et à les raccorder sur la nouvelle canalisation.

¹ Equivalence des diamètres des conduites : PE 180 mm = fonte grise 150 mm
(Le PE correspond au diamètre extérieur et la fonte au diamètre intérieur, appelé aussi diamètre nominal)

3.2.3. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier (génie civil)	CHF	7'720.00
Travaux de génie civil, y c. mise en provisoire	CHF	114'186.00
Régie sur les travaux de génie civil (env. 6 %)	CHF	6'851.00
Canalisations et appareillage (fourniture)	CHF	42'000.00
Mise en provisoire du réseau existant (matériel)	CHF	2'000.00
Main-d'œuvre par entreprise externe	CHF	36'000.00
Sous-total	CHF	208'757.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 4 %)	CHF	8'350.00
Total HT	CHF	217'107.00
TVA 8 %	CHF	17'369.00
Total général réseau eau potable (TTC)	CHF	234'476.00

Une demande de subside sera présentée à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA). La subvention est estimée à CHF 17'000.00.

Le montant des prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 9'000.00, auquel s'ajoutent CHF 15'000.00 pour les prestations du personnel du bureau technique. Ces sommes comprennent l'établissement des projets, les devis, la mise en place de l'alimentation provisoire et une participation à la surveillance des travaux, aux métrés, ainsi qu'à la mise à jour des plans et le décompte final.

3.3. Réseau d'électricité basse tension**3.3.1. Réseau existant**

Le réseau d'électricité basse tension est en bon état et date des années 1960.

Les alimentations des bâtiments en dérivation du câble basse tension principal, en plomb, ne sont plus conformes au principe d'alimentation de la Ville de Pully.

3.3.2. Réseau d'électricité basse tension projeté

Pour le renforcement du réseau, la DTSI procédera :

- à la pose d'un tube PEHD Ø 100 mm, d'une longueur totale de 230 m ;
- à la pose d'un tube PEHD Ø 60 mm, d'une longueur totale de 310 m.

3.3.3. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier (génie civil)	CHF	1'800.00
Travaux de génie civil	CHF	25'691.00
Régie sur les travaux de génie civil (env. 6 %)	CHF	1'541.00
Travaux de génie civil spécifiques	CHF	10'000.00
Fourniture de tubes et appareillage	CHF	40'961.00
Sous-total	CHF	79'993.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 4 %)	CHF	3'200.00
Total HT	CHF	83'193.00
TVA 8 %	CHF	6'655.00
Total général réseau d'électricité basse tension (TTC)	CHF	89'848.00

Le montant des prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 6'000.00, auquel s'ajoutent CHF 6'000.00 pour les prestations du personnel du bureau technique. Ces sommes comprennent l'établissement des projets, les devis et une participation à la surveillance des travaux, aux métrés, ainsi qu'à la mise à jour des plans et le décompte final.

3.4. Réseau d'éclairage public

3.4.1. Réseau existant

Pour l'éclairage public, des mâts de type routier (hauteur de 6 m) sont actuellement en fonction. A la suite du passage en zone piétonne de la partie haute du chemin, ceux-ci ne seront plus adaptés et dès lors remplacés par du matériel performant et approprié à cette nouvelle affectation, conformément au Plan Directeur de l'éclairage public (PDEP). L'entier des socles existants devra être démolé puis reconstruit afin qu'il y ait une entrée et une sortie d'alimentation séparées conformes au principe de raccordement de la Ville de Pully.

3.4.2. Réseau d'éclairage public projeté

Pour le renforcement du réseau, la DTSI procédera :

- à la pose d'un tube PEHD Ø 60 mm, d'une longueur totale de 230 m ;
- à la reconstruction de 12 socles ;
- à la pose de 8 nouvelles bornes d'éclairage (point lumineux tous les 15 m sur la partie piétonne et cyclable) ;
- à la repose de 4 mâts d'éclairage existants (point lumineux tous les 25 m sur la partie carrossable).

3.4.3. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier (génie civil)	CHF	2'480.00
Travaux de génie civil	CHF	35'445.00
Régie sur les travaux de génie civil (env. 6 %)	CHF	2'127.00
Fourniture de tubes et appareillage	CHF	20'660.00
Sous-total	CHF	60'712.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 4 %)	CHF	2'428.00
Total HT	CHF	63'140.00
TVA 8 %	CHF	5'051.00
Total général réseau d'éclairage public (TTC)	CHF	68'191.00

Le montant des prestations du personnel du réseau concerné est estimé à CHF 5'000.00, auquel s'ajoutent CHF 4'000.00 pour les prestations du personnel du bureau technique. Ces sommes comprennent l'établissement des projets, les devis et une participation à la surveillance des travaux, aux métrés, ainsi qu'à la mise à jour des plans et le décompte final.

3.5. Réseau d'évacuation et de traitement des eaux

3.5.1. Réseau existant

Le système d'évacuation des eaux unitaires, dont l'année de pose est inconnue, est présent uniquement sur la partie basse du ch. de Pierraz-Portay, au droit du carrefour avec l'av. C.-F. Ramuz. Les eaux collectées dans ce tuyau en ciment de Ø 300 mm proviennent de :

- 2 grilles de chaussée ;
- 1 grille de place de lavage privée ;
- 2 bâtiments ;
- 1 garage.

3.5.2. Réseau projeté

Le but consiste à construire le réseau de canalisations en système séparatif, soit une canalisation pour les eaux usées et une pour les eaux claires. Les parcelles constructibles n^{os} 1826, 1835 et 2113 seront raccordées depuis la limite de propriété jusqu'au tronçon principal.

La Ville de Pully procédera au contrôle des installations d'évacuation des eaux des biens-fonds raccordés aux collecteurs communaux. Les propriétaires des bâtiments non conformes seront invités à régulariser leurs installations, notamment la mise en séparatif, conformément à l'art. 18 du Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux (RETE). Le schéma du réseau projeté est illustré ci-après.

3.6. Réseau des routes

3.6.1. Etat existant de l'infrastructure de la chaussée

La partie Sud du ch. de Pierraz-Portay est composée d'une surface carrossable en enrobé bitumineux. Une évaluation de la chaussée a été réalisée en octobre 2010. Le résultat indiquait un état général moyen, sans rénovation à effectuer jusqu'en 2015.

La moitié supérieure du tracé est ceinturée de murs de soutènement. La largeur moyenne est d'environ 3.6 m à cet endroit.

Une borne en pierre, située à la hauteur du carrefour entre les chemins de Pierraz-Portay et de Fantaisie, empêche le passage des voitures et des poids lourds.

3.6.2. Réseau projeté (chaussée)

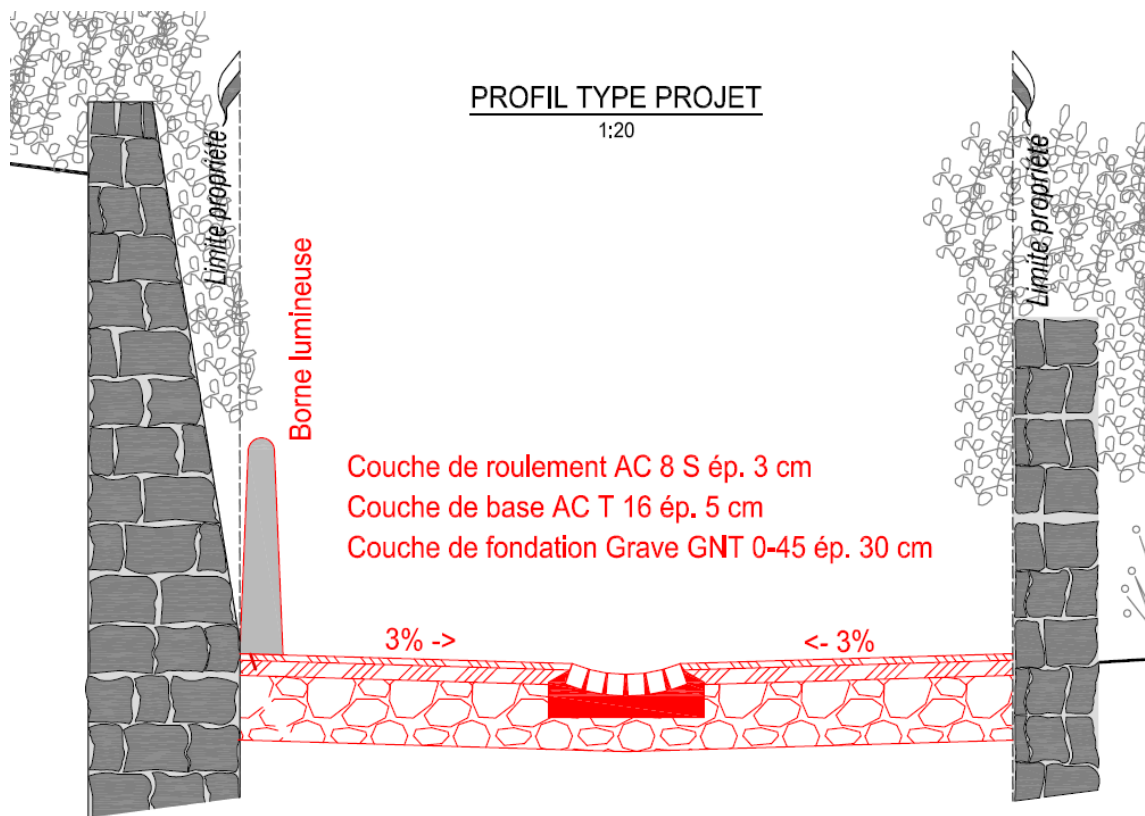
La nouvelle chaussée sera affectée en zone piétonne et cyclable pour la partie supérieure du tracé.

La pose d'une borne en pierre, similaire à celle existante située au carrefour entre les chemins de Pierraz-Portay et de Fantaisie, empêchera le passage des voitures et des poids lourds sur la moitié du tracé du ch. de Pierraz-Portay, partie Nord. Cette mesure évitera à ces derniers de se retrouver dans un cul-de-sac.

Le renouvellement des réseaux industriels dans ce secteur étroit aura comme conséquence une démolition complète du revêtement bitumineux et de la couche de fondation composée de grave non traitée. Les pieds des murs de soutènement seront stabilisés par la mise en place d'un étagage horizontal permettant d'éviter tout risque de déchaussement de ces ouvrages.

Une cunette centrale de 120 m de longueur et de 50 cm de largeur, composée de 4 pavés jointoyés en béton, sera réalisée au centre de la chaussée. Pour une meilleure récupération des eaux pluviales, 5 grilles y seront intégrées. L'inclinaison de la pente sera de 3 % en direction du centre de la chaussée.

Les couches de fondation, de base et de roulement seront entièrement refaites à neuf.



En ce qui concerne la partie inférieure du tracé, le profil de la chaussée sera inchangé par rapport à l'existant. Le revêtement bitumineux sera entièrement dégrappé. La couche de fondation sera démolie uniquement sur la partie touchée par les travaux de renouvellement des conduites industrielles. Hors de l'emprise des travaux, la couche de fondation sera conservée aux endroits où la portance du sol est suffisante.

Les bordures existantes, situées le long du trottoir entre l'av. C.-F. Ramuz et le point de collecte des déchets, seront démontées en raison de leur mauvais état, visible par le nombre important d'éclats et de fissures. De plus, la forme de ces éléments ne correspond plus au nouveau modèle que la Ville de Pully fait poser depuis 2010.

De nouveaux pavés seront mis en place en limite de propriétés. Cette mesure permettra d'améliorer la situation actuelle en garantissant que la totalité des eaux de chaussée soit évacuée par le domaine public.

3.6.3. Estimation du coût des travaux

Installation de chantier (génie civil)	CHF	7'000.00
Travaux de génie civil	CHF	103'433.00
Régie sur les travaux de génie civil (env. 6 %)	CHF	6'206.00
Signalisation (marquage et signalisation verticale)	CHF	5'000.00
Frais de géomètre et émoluments divers	CHF	13'000.00
Fourniture d'une borne en pierre	CHF	1'500.00
Sous-total	CHF	136'139.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 4 %)	CHF	5'446.00
Total HT	CHF	141'585.00
TVA 8 %	CHF	11'327.00
Total général réseau des routes (TTC)	CHF	152'912.00

Les prestations du personnel du bureau technique, identiques à celles mentionnées sous chiffre 3.5.3 pour l'évacuation et le traitement des eaux, représentent un montant de CHF 12'000.00 pour ce réseau.

3.7. Aménagements urbains

L'analyse urbaine a conclu qu'une remise en état soignée du site sera nécessaire à la suite des travaux de renouvellement des réseaux souterrains.

Les mesures d'accompagnement sont :

- la replantation d'une surface verte sur la parcelle n° 1426 au Sud du chemin ;
- le remplacement d'une poubelle existante par un modèle mieux adapté.

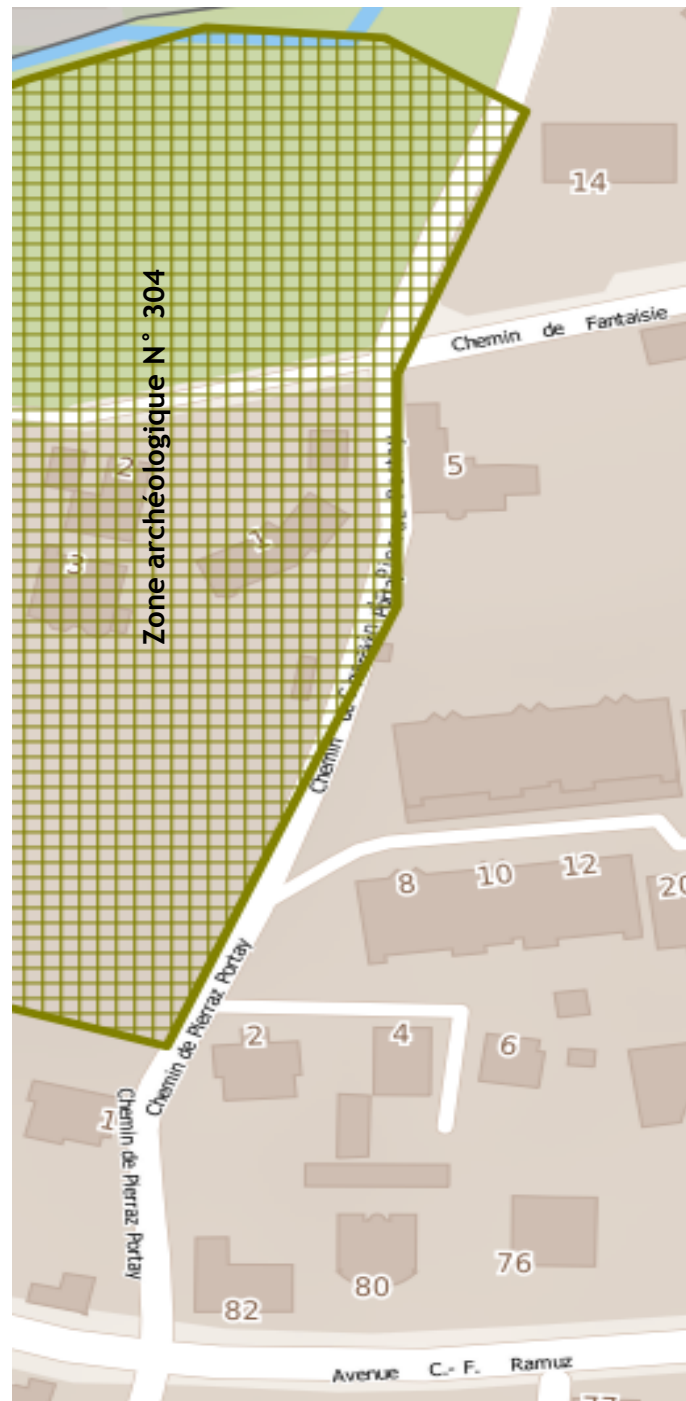
3.7.1. Estimation du coût des travaux

Replantation d'une surface verte	CHF	9'000.00
Fourniture d'une poubelle	CHF	1'500.00
Sous-total	CHF	10'500.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	1'050.00
Total HT	CHF	11'550.00
TVA 8 %	CHF	924.00
Total général aménagements urbains (TTC)	CHF	12'474.00

Le montant des prestations du personnel de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE) est estimé à CHF 1'000.00.

3.8. Archéologie

Le projet se situe en limite de la région archéologique N° 304 de la commune de Pully, au sens de l'article 67 de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Une nécropole néolithique y a été mise au jour au XIX^e siècle. La DTSI avertira la Section Archéologie cantonale par écrit, au moins une semaine à l'avance de la date exacte du début des travaux de creuse, ceci afin que cette section puisse en assurer la surveillance archéologique. En cas de mise au jour de vestiges, le temps nécessaire sera laissé aux archéologues pour dégager et documenter ceux-ci.



4. Procédures

4.1. Procédure de consultation du projet d'aménagements routiers/urbains

En application de l'art. 13 de la loi sur les routes (LRou), le projet a été soumis à l'enquête publique du 28 février au 30 mars 2015 (enquête CAMAC selon la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions LATC).

- aucune opposition ni observation n'ont été formulées.
- la procédure d'obtention du permis de construire est en cours.

4.2. Procédures de consultation du projet de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

4.2.1. Examen par la Direction générale de l'environnement (DGE)

Le dossier concernant l'assainissement, tel que soumis à l'enquête publique, a été transmis à la Direction générale de l'environnement pour examen.

Au 13 avril 2015, l'ensemble des services cantonaux concernés avait préavisé positivement, à l'exception du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) qui n'avait pas encore fait part de sa détermination. En outre, une remarque provenant de la Section Archéologie cantonale a déjà été prise en compte au chapitre 3.8.

4.2.2. Enquête publique pour la mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

Conformément à la loi cantonale sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) du 17 septembre 1974, ce projet a été soumis à l'enquête publique du 27 février au 30 mars 2015.

- aucune opposition ni observation n'ont été formulées.

5. Demande de crédit et de financement

5.1. Récapitulation des coûts

Réseau d'eau potable	CHF	234'476.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	89'848.00
Réseau d'éclairage public	CHF	68'191.00
Réseau d'évacuation et de traitement des eaux	CHF	357'510.00
Réseau des routes	CHF	152'912.00
Aménagements urbains	CHF	12'474.00
Total général (TTC)	CHF	915'411.00

Les parts de Swisscom et du SEL ne sont pas comprises dans ce montant et seront réglées directement à l'entreprise adjudicataire par les services concernés.

Pour mémoire, le montant des travaux pour le projet « ch. de Pierraz-Portay Sud » a été évalué comme suit à l'inventaire du PI :

Réseau d'eau potable	CHF	230'000.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	70'000.00
Réseau d'éclairage public	CHF	25'000.00
Réseau d'évacuation et de traitement des eaux	CHF	270'000.00
Réseau des routes	CHF	120'000.00
Aménagements urbains	CHF	20'000.00
Total général (TTC)	CHF	735'000.00

L'augmentation du coût des travaux, de l'ordre de CH 180'000.00 (env. 24 % par rapport au montant du PI 2014-2018), s'explique principalement par la complexité de réalisation des travaux de terrassement situés à proximité des murs de soutènement existants.

5.2. Crédit demandé

C'est dès lors un crédit total de **CHF 915'411.00 TTC** que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal afin de mener à bien ces travaux. Pour mémoire, les amortissements et intérêts liés aux réseaux d'eau potable, d'électricité et d'évacuation et de traitement des eaux seront financés, a posteriori, par leurs taxes respectives. Ce crédit sera financé par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale. En principe, la Ville de Pully devrait être en mesure de financer cet investissement par des fonds propres et, par conséquent, ne pas recourir à l'emprunt.

5.3. Récapitulatif des prestations du personnel communal

Les prestations internes relatives aux travaux des divers services comprenant les missions d'étude, de conseil, de contrôle, de mise à jour du cadastre souterrain, ainsi que de mise en provisoire et autres travaux d'installation sont estimées comme suit :

Réseau d'eau potable	CHF	24'000.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	12'000.00
Réseau d'éclairage public	CHF	9'000.00
Réseau d'évacuation et de traitement des eaux	CHF	30'000.00
Réseau des routes	CHF	12'000.00
Aménagements urbains	CHF	1'000.00
Total général (TTC)	CHF	88'000.00

Elles seront assurées par le personnel de la DTSI et de la DUE et sont indiquées ici pour mémoire ; elles ne sont dès lors pas comprises dans la demande de crédit dont ce préavis fait l'objet.

Ce montant de CHF 88'000.00 ne comprend pas les prestations liées à la direction du chantier, qui seront assurées et financées par le SEL.

6. Planification des travaux

La planification souhaitée est la suivante :

- démarrage du chantier 6 juillet 2015
- fin des travaux 4 décembre 2015

7. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

7.1. Cohérence sur le plan économique

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- la nécessité pour une ville de posséder de bonnes infrastructures (eaux, énergies et communication) ;
- la synergie des interventions de tous les services a pour conséquence une optimisation des coûts de renouvellement des infrastructures ;
- en principe, la Ville de Pully devrait être en mesure de financer cet investissement par des fonds propres et, par conséquent, ne pas recourir à l'emprunt.

7.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- les travaux généreront inévitablement des déchets. Certains matériaux seront recyclés ;
- l'amélioration à terme du traitement des eaux par la mise en séparatif des conduites d'eaux claires et d'eaux usées ;
- les critères d'adjudication des travaux prendront en compte le mode opératoire d'exécution du marché face aux exigences et aux contraintes environnementales.

7.3. Cohérence sur le plan social

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- l'embellissement de l'espace public, plus adapté à la promenade et favorisant la mobilité douce ;
- les travailleurs seront soumis aux directives de la Suva ;
- la prise en compte dans les appels d'offres de la modification du Règlement d'application de la loi cantonale sur les marchés publics (RLMP-VD), qui est entré en vigueur au 1^{er} février 2014, permettra de renforcer les moyens de lutte contre les effets néfastes de la sous-traitance dans le domaine de la construction.

8. Communication

A l'occasion de l'enquête publique relative à la mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, chaque personne intéressée a eu la possibilité de prendre connaissance du dossier et de communiquer à la Ville de Pully ses éventuelles remarques. En outre :

- les futurs travaux seront annoncés sur le site internet de la Ville de Pully ;
- les propriétaires ont été contactés dès fin février 2015 pour effectuer le contrôle de leurs équipements d'évacuation des eaux ;
- en cas d'acceptation du présent préavis, les riverains seront immédiatement informés de la planification des travaux.

9. Programme de législature

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité, mais sont destinés à gérer de façon efficiente notre patrimoine commun, en particulier nos infrastructures.

10. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le préavis N° 11 - 2015 du 15 avril 2015,
- vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux, de renouvellement des conduites industrielles et de réfection de la chaussée au ch. de Pierraz-Portay, partie Sud, soumis à l'enquête publique du 27 février au 30 mars 2015 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 915'411.00 TTC destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
 - b) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
 - c) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;
 - d) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation et de traitement des eaux ;
 - e) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau des routes ;
 - f) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

11. Annexes

En raison de leur quantité et de leur taille, des documents supplémentaires et des plans plus détaillés seront :

- présentés aux membres de la Commission ad hoc ;
- affichés lors de la séance du Conseil communal ;
- disponibles au secrétariat de la Damataire, aux heures ouvrables, pour les membres du Conseil communal.